

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2023-014

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2023

Sommaire

Directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations /

81-2023-01-06-00003 - 060123 - APPRIS - Récépissé déclaration  SAP 921713715 (2 pages)	Page 3
81-2023-01-06-00002 - 060123 - KAREN&VIE - Récépissé déclaration SAP 908437544 (2 pages)	Page 6
81-2023-01-09-00001 - 090123 - CURIE Fatima - Récépissé déclaration SAP 913394961 (2 pages)	Page 9

Directeur départemental de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations

81-2023-01-06-00003

060123 - APPRIS - Récépissé déclaration
SAP 921713715



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités et de la
protection des populations**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP921713715**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Le préfet du Tarn

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn (DDETSPP) le 31 décembre 2022 par Madame PINQUIE Anne-Claire en qualité de gérante pour l'organisme SAS APPRIS dont l'établissement principal est situé 2 rue Castelnau Saint Pierre de Conils 81120 LOMBERS (81120) et enregistré sous le N° SAP SAP921713715 pour les activités suivantes :

- Soutien scolaire ou cours à domicile (mode prestataire)
- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode prestataire)
- Petits travaux de jardinage (mode prestataire)
- Travaux de petit bricolage (mode prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Tél : 05.81.27.50.00
DDETSPP
18 avenue Maréchal Joffre
81013 ALBI
ddetspp@tarn.gouv.fr

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Albi, le 06 janvier 2023

Pour la directrice et par délégation
L'adjointe à la cheffe de service
Emploi, Entreprises et Compétences
Karine LEMARE

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre chargé du travail, de l'emploi et de l'insertion sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 51 Rue Raymond V 31068 TOULOUSE Cedex.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Téi : 05.81.27.50.00
DDETSPP
18 avenue Maréchal Joffre
81013 ALBI
ddetspp@tarn.gouv.fr

Directeur départemental de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations

81-2023-01-06-00002

060123 - KAREN&VIE - Récépissé déclaration SAP
908437544



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités et de la
protection des populations**

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP908437544**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Le préfet du Tarn

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn à Albi (DDETSPP), le 30 décembre 2022 par Madame MADI Karine en qualité de dirigeante, pour l'organisme KAREN&VIE dont l'établissement principal est situé 9 rue René Calvel 81300 GRAULHET et enregistré sous le N° SAP SAP908437544 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Tél : 05.81.27.50.00
DDETSPP
18 avenue Maréchal Joffre
81013 ALBI
ddetspp@tarn.gouv.fr

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Albi, le 06 janvier 2023

Pour la directrice et par délégation
L'adjointe à la cheffe de service
Emploi, Entreprises et Compétences

Karine LEMAIRE

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre chargé du travail, de l'emploi et de l'insertion sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 51 Rue Raymond V 31068 TOULOUSE Cedex.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Tél : 05.81.27.50.00
DDETSPP
18 avenue Maréchal Joffre
81013 ALBI
ddetspp@tarn.gouv.fr

Directeur départemental de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des
populations

81-2023-01-09-00001

090123 - CURIE Fatima - Récépissé déclaration
SAP 913394961

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP913394961**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article D.312-6-2 ;

Le préfet du Tarn

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn (DDETSPP), le 06/01/2023 par Madame CURIE Fatima en qualité de micro-entrepreneur demeurant 6 rue Bernart de Ventadour 81500 LABASTIDE SAINT GEORGES et enregistré sous le N° SAP SAP913394961 pour les activités suivantes :

- Entretien de la maison et travaux ménagers (mode prestataire)
- Préparation de repas à domicile (mode prestataire)
- Livraison de repas à domicile (mode prestataire)
- Collecte et livraison de linge repassé (mode prestataire)
- Livraison de course à domicile (mode prestataire)
- Soins esthétiques pour personnes dépendantes (mode prestataire)
- Soins et promenade d'animaux pour personnes dépendantes (mode prestataire)
- Prestation de conduite du véhicule de personnes ayant besoin d'une aide temporaire (mode prestataire)
- Accompagnement des personnes ayant besoin d'une aide temporaire dans leurs déplacements (mode prestataire)
- Assistance aux personnes ayant besoin d'une aide temporaire (mode prestataire)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Albi, le 09 janvier 2023

Pour la directrice et par délégation
L'adjointe à la cheffe de service
Emploi, Entreprises et Compétences
Karimé LEMAIRE

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DDETSPP- Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ou d'un recours hiérarchique adressé au Ministre chargé du travail, de l'emploi et de l'insertion sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 51 Rue Raymond V 31068 TOULOUSE Cedex.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

Tél : 05.81.27.50.00
DDETSPP
18 avenue Maréchal Joffre
81013 ALBI
ddetspp@tarn.gouv.fr